

Déménagement militaire - Plan annuel de mutation 2020



Déménagement militaire Plan annuel de mutation 2020

Information à destination des adhérents

Face à l'inquiétude persistante du Ministère de la défense au cours de ces dernières semaines, et à sa réflexion de mettre en place un marché sur 12 nouvelles destinations ou origines dans le cadre des mutations hors métropole, il était important de nous impliquer en votre nom pour assurer le ministère de la capacité de la profession à maîtriser et organiser les opérations au cours du PAM 2020.

Nous avons été entendus, et il nous a été confirmé que cette alternative était désormais écartée.

Dans les conditions sanitaires que vous connaissez, nombre d'opérations concernant les déménagements militaires, ont été comme pour le reste des déménagements de vos clients différées.

Notre conseil des métiers du déménagement, a fixé la date de reprises des opérations au lundi 11 mai. Ce choix permet de résorber les retards avant de rentrer dans la saison. Nos entreprises terminent de se préparer sur la base du Guide paritaire des Bonnes pratiques que nous vous avons adressé dès le 27 avril.

Dans le cadre de cette reprise, nous relayons le message du ministère de la défense sur la nécessité de redéployer rapidement ses administrés, et notamment au niveau des territoires et départements d'outre-mer. Nous avons assuré nos interlocuteurs de la capacité de nos entreprises adhérentes à faire face à cette demande.

Pour le ministère de la défense et afin de parer à toutes difficultés potentielles pouvant intervenir avant ou lors du déménagement de l'un de ses administrés, du fait de la situation exceptionnelle liée à la pandémie du coronavirus, nous avons convenu avec la Chambre Syndicale du Déménagement de mettre en place une plateforme de médiation commune. Les objectifs de cette plateforme sont :

? De veiller à ce que toute demande trouve une solution,

? De veiller à ce que toute difficulté dans la réalisation d'une opération soit levée au plus vite.

Les modalités de fonctionnement, de la plateforme seront définies dans les jours qui viennent.

Il s'agit maintenant de traiter les demandes, et de réaliser les opérations. Cela c'est votre métier, et nous savons compter sur votre professionnalisme et votre pertinence dans la gestion des priorités afin que le PAM 2020 se déroule du mieux possible.

Christophe DICOSTANZO
Président du Conseil de métier déménagement et conservation de bien